

Un communiqué du maire, Marc Vuillemot Factures des pompiers du Var aux communes : un premier pas

On se souvient sûrement que La Seyne et d'autres communes s'estiment victimes d'une inégalité de traitement quant à leurs participations financières annuelles au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS). Je me suis déjà exprimé publiquement, il y a presque un an, en faveur d'une plus grande égalité. Et cette contestation des critères actuels m'a conduit à saisir le Tribunal administratif, qui étudie les requêtes de quelques communes varoises.

Françoise Dumont, vice-présidente du Conseil départemental et présidente du SDIS, a fait un pas ce jeudi, en proposant au Conseil d'administration de constituer un groupe de travail devant formuler d'ici quelques semaines des propositions pour que les répartitions des contributions communales gagnent en équité. Cette idée a recueilli un vote favorable unanime des maires et élus départementaux. C'est bien, et je l'ai dit.

DEUX PROPOSITIONS POUR AVANCER

Mais toutes mes inquiétudes ne sont pas levées pour autant. J'ai ainsi formulé deux propositions d'orientations pour ce "groupe de travail" qui me semblent incontournables.

J'ai demandé :

1- que le futur dispositif de répartition permette une réelle avancée. Ainsi, si je ne réclame évidemment pas une contribution unique, identique pour tous les habitants du Var, quel que soit le lieu où ils habitent, il serait inconcevable que des villes similaires d'un même territoire ne versent pas une contribution identique par habitant.

> Il n'y a, par exemple, aucune raison pour que les résidents de Hyères, Toulon, Six-Fours, La Seyne ou Saint-Mandrier, et les autres communes littorales urbaines de Saint-Cyr à La Londe, voire au Lavandou, ne paient pas la même chose.

> De même pour ceux des petits villages du moyen et du haut Var.

> Ou pour ceux de Fréjus, Roquebrune et Saint-Raphaël.

2- J'ai aussi réclamé que, s'il y a lissage dans le temps, cela se fasse sur une durée brève, que j'estime raisonnable à deux ou trois ans maximum.

Si je peux entendre que les communes qui verront leurs contributions augmenter auront besoin d'intégrer cette situation nouvelle dans leurs prévisions, je dois aussi rappeler que celles qui sont victimes du système inéquitable actuel le sont depuis presque quinze ans.

CE N'EST PAS UNE QUESTION DE CLOCHERS, MAIS DE RÉPUBLIQUE

Ce qui m'inquiète tout de même, c'est que mes vœux, après que j'ai demandé aux élus présents ce qu'ils en pensaient, n'aient trouvé presque aucun autre écho qu'une réflexion étrange d'un d'entre eux, indiquant en substance que nous n'étions pas là pour penser aux communes, mais à tout le département... À quoi j'ai répondu que, moi, je ne pense ni aux communes, ni au département, mais à la République, en ce qu'elle est supposée porter d'Égalité à tous ses citoyens et tous ses territoires.

Contact presse : 04 94 06 90 22

presse@la-seyne.fr

